

Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
et des Actes de l'Exécutif
Séance du 09 avril 2025**

Délibérations n° CS-2025-006 à n° CS-2025-009

Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Avis de Publication

Madame la Présidente du Comité Syndical de Syndicat Mixte du Plateau de Solaison certifie que :

- **toutes les délibérations de la séance du Comité Syndical du 09 avril 2025 ont été transmises en Préfecture le 24 avril 2025,**
- le registre des délibérations et actes de l'Exécutif RCS-2025-SMPS-03 de la séance du Comité Syndical du 09 avril 2025 (n° CS-2025-006 à CS-2025-009) a été publié ce jour sur le site internet du Conseil départemental : www.hautesavoie.fr et que le document intègre l'arrêté n° SMPS-AR-2025-001 du 14 avril 2025, télétransmis en Préfecture le 25 avril 2025.

Le registre est également à disposition du public pour consultation aux Archives départementales de la Haute-Savoie sises 37 bis, avenue de la Plaine – 74000 ANNECY - Tél. : 04-50-66-84-20 sans limitation de durée.

- **toutes les délibérations de cette séance et l'arrêté n° SMPS-AR-2025-001 sont exécutoires à compter du 25 avril 2025,** date de publication sur internet.

Les délibérations et acte de l'Exécutif publiés dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la publication sous forme électronique.

Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- 15-04-2025 : PVCS-SMPS-2025-02 – Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 03 février 2025
- 25-04-2025 : RCS-2025-SMPS-03 - Registre des délibérations et actes de l'Exécutif du 09 avril 2025

Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage situé 1, rue du 30ème Régiment d'Infanterie à Annecy et sur le site internet du Conseil départemental (www.hautesavoie.fr)

Fait à Annecy, le 25 avril 2025

La Présidente du Syndicat Mixte
du Plateau de Solaison,


Agnès GAY

Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Séance du 09 avril 2025

Délibérations n° CS-2025-006 à n° CS-2025-009

Délibération N°	Objet
CS-2025-006	Approbation du Compte de Gestion 2024
CS-2025-007	Vote du Compte Administratif 2024
CS-2025-008	Affectation du Résultat 2024
CS-2025-009	Approbation du Budget Primitif 2025

Acte de l'Exécutif

Arrêté N°	Objet
SMPS-AR-2025-001	Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Pierre MORET, Directeur de l'Assemblée du Conseil départemental de la Haute-Savoie, Responsable du Secrétariat des Séances du Syndicat Mixte du Plateau de Salaison

Registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 09 avril 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison, dûment convoqué le 27 mars de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni en présentiel et en visioconférence, le 09 avril de la même année à 18h30, sous la Présidence de Mme Agnès GAY, Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison et de M. Didier LAYAT, Vice-Président.

Sont présents :

M. Didier LAYAT, **Vice-Président**

Mme Estelle GOURMELON, MM. Florent PIZZAGALI, Dimitri RIVOLLET, **Titulaires**

Mme Marie-Antoinette METRAL, **Suppléante**

Présente ou excusée la séance :

Mme Agnès GAY

Absent représenté :

M. Jean-Philippe MAS

Absents excusés :

Mme Christelle PETEX, M. Martial SADDIER



Délégations de vote :

M. Jean-Philippe MAS à Mme Marie-Antoinette METRAL

Assistent à la séance :

- Mme REPIQUET, Directrice Générale Adjointe Bâtiments et Education des services du Département
- M. LEGER, Directeur des Affaires Juridiques des services du Département

Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 09 avril 2025

n° CS-2025-006

RAPPORTEUR : Agnès GAY

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du plateau de Solaison dûment convoqué le 27 mars 2025 s'est réuni en présentiel et en visioconférence à la mairie de Brizon, sous la présidence de :

Mme GAY Agnès, Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Présent(e)s			
M. Didier LAYAT, Vice-Président			
Mme Estelle GOURMELON, MM. Dimitri RIVOLLET, Florent PIZZAGALI, Titulaires Mme Marie-Antoinette METRAL, Suppléante			
Représenté : (délégation de vote)			
M. Jean-Philippe MAS donne pouvoir à Mme Marie-Antoinette METRAL			
Absent(e)s excusé(e)s			
M. Martial SADDIER, Mme Christelle PETEX			
Quorum (soit 4 élus) et Délégations de vote vérifiées			
Membres en exercice	8	Adopté à l'unanimité	
Présents	6	Voix Pour	6
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	1 / 2	Voix contre	0
Suffrages exprimés	6	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 à L.5721-8,

Vu la délibération n° CP-2023-0236 du 03 avril 2023 portant création et adoption des statuts du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison n° 74-2023-08-31-00001 du 31 août 2023,

Vu l'instruction budgétaire M57 pour le Syndicat,

Vu le compte de gestion 2024 présenté par le receveur syndical.

Considérant que le compte de gestion présenté par le receveur syndical n'appelle aucune observation.

Le Comité Syndical,

**après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion 2024.

Délibération transmise en Préfecture
le 24/04/2025
Publiée sur internet et certifiée
exécutoire,
le 25/04/2025

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
La Présidente du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,

Agnès GAY

Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 09 avril 2025

n° CS-2025-007

RAPPORTEUR : Didier LAYAT

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du plateau de Solaison dûment convoqué le 27 mars 2025 s'est réuni en présentiel et en visioconférence à la mairie de Brizon, sous la présidence de :

M. LAYAT Didier, Vice-Président du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Présent(e)s			
Mme Estelle GOURMELON, MM. Dimitri RIVOLLET, Florent PIZZAGALI, Titulaires Mme Marie-Antoinette METRAL, Suppléante			
Représenté : (délégation de vote)			
M. Jean-Philippe MAS donne pouvoir à Mme Marie-Antoinette METRAL			
Absent(e)s excusé(e)s			
Mme Agnès GAY, M. Martial SADDIER, Mme Christelle PETEX			
Quorum (soit 4 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice	8	Adopté à l'unanimité	
Présents	5	Voix Pour	5
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	1/3	Voix contre	0
Suffrages exprimés	5	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 à L.5721-8,

Vu la délibération n° CP-2023-0236 du 03 avril 2023 portant création et adoption des statuts du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison n° 74-2023-08-31-00001 du 31 août 2023,

Vu l'instruction budgétaire M57 pour le Syndicat,

Vu le compte de gestion 2024 présenté par le receveur syndical,

Vu le Compte Administratif 2024 établi par l'ordonnateur.

Pour l'examen de ce dossier, Mme Agnès GAY, Présidente, quitte la séance et laisse la présidence à M. Didier LAYAT, Vice-Président, qui présente les résultats suivants :

• **Section de fonctionnement**

Recettes de l'exercice	+ 100 000,00 €
Dépenses de l'exercice	+ 0,00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 100 000,00 €

• **Section d'investissement**

Recette de l'exercice	+ 0,00 €
Dépenses de l'exercice	+ 864,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 864,00 €

Résultat global de l'exercice + 99 136,00 €

L'exécution des dépenses et recettes et les résultats 2024 du Compte Administratif sont conformes au compte de gestion présenté par le receveur syndical.

Le Comité Syndical,

**après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

ADOpte le Compte Administratif 2024.

Délibération transmise en Préfecture
le 24/04/2025
Publiée sur internet et certifiée
exécutoire,
le 25/04/2025

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Vice-Président du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,

Didier LAYAT

Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 09 avril 2025

n° CS-2025-008

RAPPORTEUR : Agnès GAY

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du plateau de Solaison dûment convoqué le 27 mars 2025 s'est réuni en présentiel et en visioconférence à la mairie de Brizon, sous la présidence de :

Mme GAY Agnès, Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

M. Didier LAYAT, Vice-Président			
Mme Estelle GOURMELON, MM. Dimitri RIVOLLET, Florent PIZZAGALI, Titulaires			
Mme Marie-Antoinette METRAL, Suppléante			
Représenté : (délégation de vote)			
M. Jean-Philippe MAS donne pouvoir à Mme Marie-Antoinette METRAL			
Absent(e)(s) excusé(e)(s)			
M. Martial SADDIER, Mme Christelle PETEX			
Quorum (soit 4 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice	8	Adopté à l'unanimité	
Présents	6	Voix Pour	6
Représenté(e)(s) / Absent(e)(s) excusé(e)(s)	1/2	Voix contre	0
Suffrages exprimés	6	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 à L.5721-8,

Vu la délibération n° CP-2023-0236 du 03 avril 2023 portant création et adoption des statuts du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison n° 74-2023-08-31-00001 du 31 août 2023,

Vu l'instruction budgétaire M57 pour le Syndicat,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2024,

Vu le Compte de gestion 2024.

L'arrêté des comptes 2024 a permis de dégager un résultat global de 99 136,00 €, conforme au compte de gestion, qui se compose en :

- excédent de 100 000,00 € au titre de la section de fonctionnement,
- besoin de financement de 864,00 € au titre de la section d'investissement.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante doit affecter ce résultat en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de 864,00 €, puis le solde s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'affecter, avant reprise dans le Budget Primitif, l'excédent de fonctionnement comme suit :

- 864,00 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068,
- le solde, soit 99 136,00 € au résultat de fonctionnement reporté au compte 002.

Le Comité Syndical,

**après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

AFFECTE l'excédent de fonctionnement de 100 000,00 € comme suit :

- 864,00 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068,
- le solde, soit 99 136,00 € au résultat de fonctionnement reporté au compte 002.

Délibération transmise en Préfecture
le 24/04/2025
Publiée sur internet et certifiée
exécutoire,
le 25/04/2025

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
La Présidente du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,

Agnès GAY

Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 09 avril 2025

n° CS-2025-009

RAPPORTEUR : Agnès GAY

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du plateau de Solaison dûment convoqué le 27 mars 2025 s'est réuni en présentiel et en visioconférence à la mairie de Brizon, sous la présidence de :

Mme GAY Agnès, Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Présent(e)s			
M. Didier LAYAT, Vice-Président			
Mme Estelle GOURMELON, MM. Dimitri RIVOLLET, Florent PIZZAGALI, Titulaires			
Mme Marie-Antoinette METRAL, Suppléante			
Représenté : (délégation de vote)			
M. Jean-Philippe MAS donne pouvoir à Mme Marie-Antoinette METRAL			
Absent(e)s excusé(e)s			
M. Martial SADDIER, Mme Christelle PETEX			
Quorum (soit 4 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice	8	Adopté à l'unanimité	
Présents	6	Voix Pour	6
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	1/2	Voix contre	0
Suffrages exprimés	6	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 à L.5721-8,

Vu la délibération n° CP-2023-0236 du 03 avril 2023 portant création et adoption des statuts du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison n° 74-2023-08-31-00001 du 31 août 2023,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Compte Administratif 2024 établi par l'ordonnateur,

Vu l'affectation des résultats 2024.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président précise que le présent budget est voté selon la nomenclature M57 au niveau du chapitre, par nature, pour les deux sections investissement et fonctionnement. Cette modalité de vote permet de réguler les dépenses à l'intérieur d'un même chapitre. Il est assorti d'une présentation croisée par fonction.

Les propositions du Budget Primitif 2025 s'établissent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT:

- **RECETTES pour un montant de 300 864 €**
- 021 Virement de la section de fonctionnement 289 136 €
- 10 Dotations, fonds divers et réserves 992 €
- 16 Emprunts et dettes assimilées 10 736 €

- **DEPENSES pour un montant de 300 864 €**
- 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté..... 864 €
- 23 Immobilisations en cours 300 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

- **RECETTES pour un montant de 299 136 €**
- 002 Résultat de fonctionnement reporté 99 136 €
- 74 Dotations, subventions et participations 200 000 €

- **DEPENSES pour un montant de 299 136 €**
- 011 Charges à caractère général 10 000 €
- 023 Virement à la section d'investissement 289 136 €

La participation annuelle pour chacune des collectivités est précisée dans les statuts et répartie comme suit:

Département 180 000 €
Commune de Brison 20 000 €

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le Comité Syndical,

**après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE le Budget Primitif 2025 ainsi que son annexe.

Délibération transmise en Préfecture
le 24/04/2025
Publiée sur internet et certifiée
exécutoire,
le 25/04/2025

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
La Présidente du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,

Agnès GAY

Actes de l'Exécutif

Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

ARRETE n° SMPS-AR-2025-001

portant délégation de signature à M. Jean-Pierre MORET, Directeur de l'Assemblée Responsable du Secrétariat des Séances du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

LA PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE DU PLATEAU DE SOLAISON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1et L. 3221-3;

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Haute-Savoie n° CP-2023-0236 du 03 avril 2023, adoptant les statuts du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison ;

VU l'arrêté du Préfet de la Haute-Savoie n° 74-2023-08-31-00001 du 31 août 2023 portant création du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison ;

VU les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison du 19 juillet 2024, n° CS-2024-001, CS-2024-002, CS-2024-003 relatives à l'élection de Mme Agnès GAY, en qualité de Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison, à l'élection des Vice-Présidents et à l'élection des membres du Bureau ;

VU les délibérations n° CP-2024-0487 et CP-2024-0675 005 de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Haute-Savoie en date des 15 juillet et 07 octobre 2024 autorisant la mise à disposition d'agents départementaux auprès du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,

ARRETE

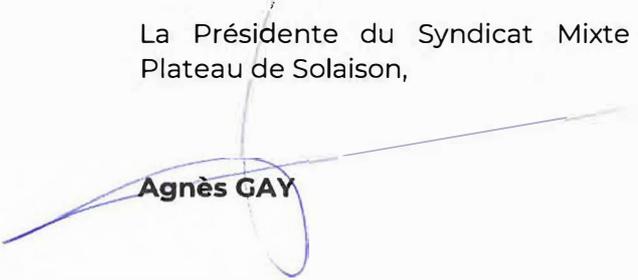
ARTICLE 1 - Délégation est donnée à M. Jean-Pierre MORET, Directeur de l'Assemblée du Conseil départemental de la Haute-Savoie, à l'effet de certifier, en qualité de Responsable du Secrétariat des Séances du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison, le caractère exécutoire des actes de l'institution et de signer, à cet effet, les mentions figurant sur les délibérations du Conseil d'Administration, les délibérations du Bureau, les avis de publication, le procès-verbaux de séances et les arrêtés.

ARTICLE 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre MORET, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à Mme Sophie LANGANNE, Directrice adjointe Assemblée du Conseil départemental de la Haute-Savoie.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté prend effet à compter du **14 avril 2025**

ARTICLE 4 - Mme la Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes Syndicat Mixte du Plateau de Solaison.

La Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,


Agnès GAY

Publication du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Directeur de la Publication : Mme Agnès GAY, Présidente du Syndicat Mixte

Rédaction : Services du Syndicat mixte

Publié le 25 avril 2025

Impression : Imprimerie du Conseil départemental de la Haute-Savoie

Contact : Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Mairie de Brizon - 67 allée de la Mairie

74130 Brizon